

Secrétariat Général
N° tél. : 69.49.76.21
N° Réf. : NDA JMA MR

DECISION N° 97/126

OBJET : Signature d'un bail de location de locaux communaux au profit de l'Association
La Maison des Chômeurs.

Le Député-Maire de la Commune d'Yverres,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yverres en date du 29 juin 1995,
portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article
L 122-20 du code des communes,

CONSIDERANT qu'il convient de mettre à disposition de l'Association La Maison des
Chômeurs, par bail de location, la propriété communale sise 17, rue René Coty, permettant à
l'association d'exercer, dans de bonnes conditions, ses activités en direction des personnes
privées d'emploi,

DECIDE

de signer le bail de location de la propriété communale sise 17, rue René Coty à Yverres,
cadastrée section AE, n° 4 avec l'association « La Maison des Chômeurs », représentée par M.
CHANE, Président.

DIT que cette location est consentie pour une durée de trois années entières et consécutives
qui commenceront à courir à compter du 1^{er} septembre 1997, moyennant un loyer annuel de 10
francs. Elle sera renouvelable par tacite reconduction.

DIT que l'Association La Maison des Chômeurs sera tenue de s'acquitter, pendant toute la
durée du bail des charges locatives, notamment les taxes, prestations et fournitures incombant
à l'occupant.



DIT que la présente décision ainsi que le bail de location seront inscrits au registre des actes de la Mairie et adressés à Madame le Sous-Préfet chargée de l'Arrondissement d'Evry et Madame le Receveur Municipal.

Fait à Yerres, le 14 Octobre 1997



Le Député-Maire,

Nicolas DUPONT-AIGNAN.

